



le travail

du permanent

Vol. 4 – No 12

5 avril 1968

Depuis 1964, le Service de génie industriel de la CSN a formé 70 techniciens en étude du travail

En 1963, la Confédération des Syndicats nationaux a embauché un ingénieur afin de développer le Service de génie industriel.

Depuis 1964, ce service a formé environ 70 techniciens en étude du travail. Un certain nombre de conseillers techniques ont été entraînés, mais cela s'est avéré une expérience peu profitable parce que ces derniers, ayant une charge de travail beaucoup trop étendue, ne pouvaient répondre adéquatement aux besoins des syndicats dans le domaine du génie industriel.

A partir de 1965, le service a entraîné des travailleurs d'usine qui sont maintenant compétents dans les techniques de mesure du travail. On peut compter ainsi sur environ une quinzaine de syndiqués, de différents secteurs, libérés à temps plein qui s'occupent d'appliquer les clauses de mesure du travail (charge de travail).

Le but

Les sujets couverts dans les différents programmes de formation dispensés par le Service de génie industriel incluent notamment, la mesure du travail, la fatigue industrielle, l'évaluation des emplois, la productivité et le contrôle des coûts. Durant ces cours, on porte une attention particulière à l'étude des cas pratiques, avec démonstrations, films et même exercices en usine, ainsi qu'aux implications des effets des techniques modernes d'administration sur le syndicalisme.

Le but recherché est de développer des spécialistes qui conseillent les exécutifs de syndicats dans l'approche à utiliser pour résoudre les problèmes que l'uti-

lisation de ces techniques entraîne. Connaissant ainsi les principes de bases et la pratique de ces techniques, ils peuvent discuter efficacement des problèmes avec la partie patronale.

Les cours

Les cours donnés par le Service de génie industriel sont de deux natures, soit : la mesure du travail et l'évaluation des emplois.

a) Mesure du travail (120 heures).

Ce cours se donne annuellement, en collaboration avec le Centre de l'organisation scientifique de l'entreprise (COSE). Il est limité à 15 participants. Essentiellement, il a pour but de développer des techniciens compétents dans le domaine de la mesure du travail que l'application de cette technique comporte.

b) Mesure du travail (15 heures).

Ce cours s'adresse essentiellement aux membres des exécutifs de syndicats ainsi qu'aux permanents syndicaux. Le but est de rendre les participants aptes à comprendre le travail du technicien syndical ainsi que de permettre aux dirigeants du syndicat de décider eux-mêmes des solutions à apporter aux problèmes causés par ces techniques, et ainsi respecter la démocratie syndicale, même sur le plan technique. Ce cours est normalement donné pour les techniciens qui ont suivi un cours de 120 heures.

c) Mesure du travail (3 heures).

Ce cours est essentiellement une démonstration de la technique de la me-

sure du travail et n'a pour but que de fournir les notions de base. Il est donné à tous les syndiqués lors de la présentation du rapport réglant les problèmes qui résultent de l'application de la technique de la mesure du travail.

d) Cours de perfectionnement.

Une fois par année, le Service organise un cours genre recyclage pour tous les techniciens qui ont suivi le cours de 120 heures. Ceci, afin de parfaire leurs connaissances sur les nouveaux développements qu'il y a dans le domaine du Génie Industriel.

e) Evaluation des emplois.

Il n'y a pas de programme de formation systématique dans le domaine de l'évaluation des emplois vu que normalement, les plans d'évaluation sont faits conjointement, autant par la partie syndicale que par la partie patronale. L'entraînement des représentants syndicaux se fait alors au moment du développement et de l'application du système de l'évaluation des emplois.

Cependant, occasionnellement, il y a un cours d'environ 6 heures qui est donné sur l'évaluation des emplois afin de donner des notions de base soit aux fédérations, soit aux permanents syndicaux.

On étudie, actuellement, la possibilité de programmer un cours d'une trentaine d'heures qui s'adresserait aux fédérations. Ce cours pourra probablement être donné l'automne prochain.

Liste des mémoires de la CTCC-CSN depuis 1927

Depuis 1927, la CTCC puis la CSN ont présenté au moins 75 mémoires spéciaux sur autant de sujets différents aux gouvernements fédéral et provincial, ainsi qu'à des commissions d'enquête ou des organismes administratifs.

Les responsables du Centre de documentation ont colligé la liste de ces mémoires qui sont à la disposition des permanents en tout temps. Toutefois, cette liste est probablement incomplète. Les responsables du centre seraient reconnaissants aux lecteurs intéressés de leur signaler les omissions inévitables et surtout de leur faire parvenir les mémoires qui manquent.

La liste ne comprend pas non plus celle des mémoires annuels que notre mouvement a présentés aux gouvernements fédéral et québécois ni celle des nombreux mémoires préparés par les organismes affiliés (fédérations, conseils centraux et syndicats).

La CTCC-CSN a présenté des mémoires au gouvernement québécois à tous les ans de 1927 à 1962, sauf en 1932, 1935, 1949, 1955, 1957, 1959 et 1961. Depuis 1963, il n'y a pas eu de mémoire annuel présenté à Québec.

Des mémoires annuels ont été présentés au gouvernement fédéral à tous les ans depuis 1928, sauf en 1930, 1937, 1958, 1963, 1965 et 1967.

Mémoires spéciaux

CTCC

- | | | | |
|------------------|--|------------------|---|
| 1927 — mai | Manifeste électoral — Législation concernant la prévention des accidents du travail. | 1943 — juin | CTCC au comité de la Chambre des communes. Re: Assurance-maladie. |
| 1928 — février | CTCC au gouvernement du Québec. Re: Accidents du travail, bills 38 & 49. | 1944 — mars | CTCC à la Commission du salaire minimum. Re: Ordonnance no. 4. |
| 1928 — décembre | CTCC au ministre du Travail du Québec. Re: Codification des lois ouvrières et sociales. | 1945 — novembre | CTCC au comité d'enquête du conseil supérieur du travail. Re: Loi des différends ouvriers du Québec. |
| 1933 — janvier | Re: Projet ayant pour but de précipiter une réorganisation de nos administrations ferroviaires — particulièrement de celle des chemins de fer nationaux. | 1947 — juin | CTCC au Comité de Relations Industrielles de la Chambre de Commerce. Re: Bill 338 (Loi concernant les relations industrielles et les enquêtes sur les différends du travail). |
| 1936 — décembre | CTCC au gouvernement du Québec. Re: Loi relative à l'extension des conventions collectives. | 1947 — décembre | Mémoire d'urgence de la Conférence conjointe du travail syndiqué de la province de Québec au gouvernement du Québec. |
| 1938 — janvier | CTCC au gouvernement du Québec. Re: Ordonnance no 4 — Salaire minimum. | 1948 — avril | CTCC et Université de Montréal au ministère du Travail du Québec. Re: Institution ou Collège du travail à être institué sous les auspices de l'université de Montréal. |
| 1938 — avril | CTCC au gouvernement fédéral. Re: Assurance-chômage (commission Duff). | 1949 — avril | CTCC à la Commission royale d'enquête sur les prix — Re: Arbitrage des prix. |
| 1939 — avril | CTCC au gouvernement fédéral. Re: Désignation des délégués du Canada aux sessions de la Conférence Internationale du Travail. | 1950 — avril | CTCC à la commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada. |
| 1940 — avril | CTCC au gouvernement de l'Ontario. Re: Loi des relations industrielles et liberté syndicale. | 1950 — mai | CTCC au comité conjoint des pensions de vieillesse de la Chambre des communes. |
| 1940 — avril | CTCC au gouvernement fédéral. Re: Accidents du travail. | 1951 — février | CTCC au gouvernement fédéral. Re: Régie des prix. |
| 1941 — mars | CTCC au gouvernement de l'Ontario. | 1951 — novembre | CTCC au comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat. Re: Loi des coalitions — Fixation des prix de détail. |
| 1942 — mars | CTCC. Re: Rapport sur la fréquentation scolaire obligatoire. | 1953 — juillet | CTCC à la Commission d'assurance-chômage. |
| 1942 — mars | CTCC au ministre du travail fédéral. Re: Politique des salaires — Coût de la vie en temps de guerre. | 1953 — décembre | Re: Bill 19 — Loi modifiant la Loi des relations Industrielles — Bill 20 — Loi modifiant la Loi des différends entre les services publics et leurs salairiés. |
| 1942 — septembre | CTCC. Re: Organisation corporative de la société. Déclaration de principes de la CTCC. | 1954 — février | CTCC au gouvernement du Québec. Re: bill 102 (habitation). |
| 1943 — mars | CTCC au Conseil supérieur du travail. Re: Loi provinciale de la convention collective. | 1954 — juin | CTCC à la commission Tremblay. Re: Relations entre les corporations municipales et scolaires et leurs employés. |
| 1943 — mai | CTCC au Conseil national du travail en temps de guerre. | 1954 — juillet | CTCC aux autorités de la cité de Montréal. |
| | | 1954 — | CTCC à la commission royale d'enquête québécoise sur les problèmes constitutionnels. |
| | | 1955 — juillet | CTCC à la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision. |
| | | 1955 — mai | CTCC au Comité des relations industrielles de la Chambre des communes. Re: Bill 328 — Refonte de la loi de l'assurance-chômage. |
| | | 1955 — juillet | CTCC et Fédération nationale de la métallurgie à la Commission royale d'enquête sur le cabotage. |
| | | 1955 — novembre | CTCC à la Commission de transport de Montréal sur le financement du transport en commun dans la métropole canadienne. |
| | | 1955 ou 1956 | CTCC et FTQ au gouvernement du Québec. Re: Assurance-santé. |
| | | 1956 — août | CTCC aux autorités de la cité de Montréal. |
| | | 1958 — février | CTCC et FTQ à Omer Desaulniers, surintendant de l'instruction publique. |
| | | 1958 — novembre: | CTCC à la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires. |
| | | 1958 ou 1959 | CTCC et FTQ. Re: Chômage. |



1959 —	CTCC et FTQ au Comité des relations industrielles de l'assemblée législative. Re: Bill 8.	1965 — janvier	Au gouvernement du Québec. — CSN et FTQ sur l'arbitrage des griefs et partage des frais du président.
1960 — octobre	CTCC au gouvernement du Québec. Re: Problèmes de l'enseignement.	1965 — avril	Au gouvernement du Québec — CSN et FTQ sur l'observance du dimanche dans les usines de pâtes et papier du Québec.
CSN			
1960 — novembre	Au gouvernement du Québec. — CSN et FTQ. Re: Assurance-hospitalisation.	1966 — avril	Au comité parlementaire québécois sur la constitution.
1960 — novembre	Au gouvernement du Québec — CSN Re: Education.	1966 — avril	Au gouvernement du Québec — CSN et FTQ au comité conjoint sur l'assurance-maladie à Québec. Re: Assurance-maladie.
1961 — janvier	Au gouvernement fédéral — CSN à la Commission royale d'enquête sur les périodiques.	1966 — mai	Au gouvernement du Québec — CSN au Conseil supérieur de la famille.
1961 — mars	Au gouvernement fédéral — CSN au Comité spécial d'enquête du Sénat sur la main-d'oeuvre et l'emploi.	1966 — juin	Au gouvernement du Québec — CSN au comité d'étude sur les heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux du Québec.
1961 — juin	Au gouvernement du Québec — CSN et FTQ sur l'enseignement technique et professionnel. Re: Education.	1966 — juin	Au gouvernement du Québec — CSN à Daniel Johnson. Re: Grève du textile (Dominion Textile).
1961 — octobre	Au gouvernement du Québec. — CSN et FTQ sur l'enseignement technique et professionnel (2e mémoire) Re: Education.	1966 — juillet	Au gouvernement fédéral — CSN sur le bill C-170 au sujet de la fonction publique fédérale.
1961 — novembre	Au gouvernement du Québec — CSN et FTQ à M. René Hamel, ministre du Travail et aux membres de la Commission des accidents du travail. Re: Accidents du travail.	1966 — octobre	Au gouvernement du Québec — CSN au comité interministériel de la sécurité publique et de la sécurité des travailleurs.
1961 — décembre	Au gouvernement fédéral. — CSN à la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage.	1966 — novembre	Au gouvernement du Québec — CSN au Conseil Supérieur de l'Education. Re: Education.
1962 — février	Au gouvernement du Québec. CSN sur le chômage dans la province de Québec.	1967 — février	Au gouvernement du Québec — CSN au comité sur les institutions financières relevant de la juridiction de la province. Re: Crédit au consommateur.
1962 — avril	Au gouvernement du Québec. — CSN à la Commission royale d'enquête sur les services de santé.	1967 — février	Au gouvernement fédéral — CSN au comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des Communes en vue d'étudier le livre blanc sur l'immigration. Re: Immigration.
1962 — mai	Au gouvernement du Québec. — CSN à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Re: Education.	1967 — mars	Au gouvernement du Québec — CSN, SPE, SPEQ au comité de l'assemblée législative sur l'éducation au sujet du bill 21. Re: Education.
1963 — avril	Au gouvernement du Québec. — CSN et FTQ au conseil consultatif de la fonction publique de la province de Québec.	1967 — mars	Au gouvernement fédéral — CSN à la commission royale d'enquête sur les différents du travail.
1963 — septembre	Au gouvernement fédéral. — CSN au comité d'enquête relatif à la loi de l'assurance-chômage (rapport Gill).	1967 — juin	Au gouvernement du Québec — CSN à la commission d'enquête sur l'administration de la justice criminelle et pénale.
1963 — octobre	Au gouvernement du Québec. — CSN présente un projet de régime contributif de pensions universelles pour la province de Québec.	1967 — juillet	Au gouvernement du Québec — CSN au ministre du Travail. Re: Tribunaux du Travail.
1964 — mars	Au gouvernement du Québec. — CSN à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité.	1968 — février	Au gouvernement fédéral — CSN au comité sur le travail et l'emploi de la Chambre des Communes du Canada. Re: Bill C-186.
1964 — août	Au gouvernement du Québec. — CSN à la commission permanente du conseil Supérieur du Travail. Re: Loi de la convention collective.	1968 — mars	CSN au ministre québécois de l'industrie et du commerce. Re: les heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux.

Les 16 et 17 avril, réunion extraordinaire de la CSN au sujet du projet de réforme des services et des structures

Voici un extrait de la lettre de convocation que le secrétaire général Raymond Parent a envoyée aux membres du Bureau confédéral. A noter que les permanents sont invités à cette réunion d'information.

A la suite du Bureau confédéral du mois de décembre, le Comité exécutif a formé un sous-comité de travail qui, depuis cette date, a consacré de nombreuses journées à l'examen de la ré-

forme des services et des structures de la CSN.

A la suite des travaux de ce sous-comité, le comité exécutif de la CSN sera en mesure de vous présenter le projet d'une réforme des services et des structures lors d'une réunion extraordinaire de la CSN.

Cette réunion comprendra les membres du Bureau confédéral, les officiers des différentes fédérations et

conseils centraux affiliés à la CSN ainsi que les permanents syndicaux à l'emploi de la CSN ou de ses corps affiliés.

Cette réunion aura lieu au Motel des Laurentides (La Bastogne), 350, boulevard Ste-Anne à Beauport, les 16 et 17 avril prochains. La réunion du 16 avril débutera à 10:00 a.m.

Cette réunion aura pour objet de faire connaître à tous les participants le détail des réformes proposées.

Le 34^e congrès confédéral de la C.F.D.T.

Du 9 au 12 novembre 1967, 1,200 à 1,300 délégués de la C.F.D.T. (Confédération Française Démocratique du Travail) ont assisté à leur congrès confédéral à Issy-les-Moulineaux. Le sujet le plus discuté fut "la lutte des classes", plus encore que les objectifs immédiats de cette lutte.

On fit le bilan des grèves. Il démontra que la masse des travailleurs était bien réveillée depuis 1965. En effet, en 1965, on compta 600,000 journées de grève alors qu'en 1967 on en compta 6 millions. On discuta de l'efficacité de l'action et aussi du fonds de grève, d'où l'on a retiré 2.5 millions de francs pour les grévistes qui y avaient contribué, car plusieurs syndicats refusèrent d'y adhérer.

Plusieurs questions ont été soulevées en ce qui concerne la C.G.T. (on sait que cette centrale, qui compte plus de 1 million d'adhérents, appuie le parti communiste français). Parmi les questions, on note celles-ci :

- Sur le plan syndical, l'unité d'action ne profite-t-elle pas principalement à la C.G.T. ?
- Pourquoi, si l'action est la même, ne pas adhérer à la centrale la plus représentative ?
- Sur le plan politique, cette unité d'action ne profite-t-elle pas au parti communiste ?
- La logique de l'action n'implique-t-elle pas une alliance avec les partis de la gauche non communiste ?

On explique que dans les rapports avec la C.G.T. il ne s'agissait pas d'unité organique, mais plutôt d'unité d'action sur des points précis (emploi, sécurité sociale, liberté syndicale), car la C.F.D.T. n'endosse aucun parti politique (communistes ou autres). Certains délégués ont fait ressentir leur difficulté à côtoyer la C.G.T. dans l'action quotidienne, où ils se sentent plus faibles et doivent porter leurs efforts sur la "personnalisation" afin de faire comprendre davantage à tous les travailleurs les objectifs de la C.F.D.T.

Le problème des relations avec les partis politiques s'est posé plusieurs fois : face à la C.G.T. et à ses rapports avec le parti communiste, face aux options que la C.F.D.T. a été amenée à prendre lors des élections présidentielles et législatives (elle a insisté pour que le vote de ses adhérents soit conforme à leurs options syndicales). La C.F.D.T. est consciente que la construction d'une société, nouvelle telle qu'elle le préconise, dépend de la prise en charge de ses revendications par des forces politiques qui agiraient au plan parlementaire. Mais puisqu'aucun parti ne remplit ces exigences, elle se refuse toute adhésion. Il faut cependant noter que si aucun parti n'est favorisé, il n'est plus question que des "partis de la gauche non communiste", de "socialisme". D'ailleurs, des rencontres ont eu lieu avec la F.G.D.S. et le P.S.U. auxquelles le nouveau président, M. Jeanson, a toujours participé.

On a défini clairement qu'avec le patronat et l'Etat-patron on voulait de vraies négociations sur les salaires, les conditions de vie et de travail, l'emploi... et que les grèves étaient un moyen de pression pour engager une bonne discussion avec le patronat. Les négociations pourront aboutir si elles sont soutenues par l'action de tous les travailleurs à la base; ce qui nécessite formation, discipline et un réseau d'information adéquat entre les travailleurs et la centrale.

Donc, le programme jusqu'au prochain congrès en 1970 :

- Continuer l'action commune avec la C.G.T. et si possible avec les autres centrales.
- Accentuer la personnalisation de la C.F.D.T. et préparer le prochain congrès en vue de définir la stratégie et les objectifs de la C.F.D.T., de même que l'étude des rapports avec les partis politiques.
- Préparer la réforme des structures de la centrale pour 1970.
- Concentrer les manifestations sur la "reconquête de la sécurité sociale".

SOURCE: "Profut", no 21 janvier 1968

TITRE: C.F.D.T.: trois congrès nationaux (par Monique Bellas)

ABONNEMENT: 14, rue d'Assas, Paris (6^e)

PRIX: 1 an (10 nos) - \$7.70.

Les bas salariés perdent du terrain

Il ressort d'une étude récente menée par le ministère fédéral du Travail qu'au cours des années 1950 et 1960 les travailleurs des industries et des provinces où les salaires sont bas ont vu le fossé continuer de s'élargir entre eux et leurs collègues plus avantagés. Du point de vue géographique, la différence du revenu est plus accentuée si l'on compare les revenus touchés en Ontario et en Colombie-Britannique à ceux des provinces Maritimes; cette différence est moindre si la comparaison se fait avec les salaires payés au Québec et dans les provinces des Prairies.

La Direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail a réuni ces renseignements ainsi que les données connexes dans un volume intitulé "The Behaviour of Canadian Wages and Salaries in the Postwar Period". L'étude embrasse la période allant de 1949 à 1965 et étend parfois ses constatations à 1966 lorsqu'il existe des données disponibles.

Les industries où la croissance des salaires et traitements est inférieure à celle des autres industries sont celles des aliments et boissons, du cuir, des produits textiles, du vêtement et des produits du bois. Les industries où les salaires étaient les plus élevés étaient celles du fer et de l'acier, du matériel de transport, du pétrole et des produits chimiques.

Dans presque tous les secteurs, les travailleurs de la Colombie-Britannique sont en meilleure position. La moyenne hebdomadaire des salaires et traitements dans l'ensemble des industries y était, en 1965, de \$101.26, au regard de la moyenne de \$91.23 pour l'ensemble du pays. Dans la région des Maritimes, la moyenne s'établissait à \$75.56; au Québec, à \$88.77; en Ontario, à \$94.58 et dans les provinces des Prairies, à \$86.80.

le travail

du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN.
Responsable: Service de l'information et des communications de la CSN

Composition: Typofilm Inc.

Montréal

Impression: Les Ateliers de la CSN.

1001, rue St-Denis, Montréal

Tél. 842-3181

14